Lingettes : toujours un danger pour nos canalisations

À l’occasion de la Journée mondiale de l’eau, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise rappelle un geste simple mais essentiel : les lingettes ne doivent pas être jetées dans les toilettes, même lorsqu’elles sont indiquées comme « biodégradables ».



Contrairement au papier toilette, elles ne se désagrègent pas correctement dans l’eau. Elles s’accumulent dans les canalisations, provoquent des bouchons, des pannes dans les réseaux d’assainissement et peuvent entraîner des coûts importants pour les particuliers comme pour les collectivités.

Sur le territoire, les lingettes représentent une grande partie des déchets retrouvés dans les stations d’épuration et les postes de relèvement. Leur présence complique le traitement des eaux usées et peut, dans certains cas, provoquer des débordements.

Le bon réflexe est donc simple : les lingettes, même biodégradables, vont dans la poubelle des ordures ménagères. Un petit geste au quotidien pour protéger les canalisations, les équipements publics… et l’environnement.

Contact

N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, lundi > vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.